



Règlement VautourMan duathlons

24 septembre 2022

Le VautourMan duathlon L est une épreuve composée d'un enchaînement de 9km à pied, 71km en vélo de route, et 9km à pied. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le départ est prévue le 24 septembre 2022 à 9h30, depuis le col de Couraduque.

Le VautourMan duathlon M est une épreuve composée d'un enchaînement de 5km à pied, 37km en vélo de route, et 5km à pied. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le départ est prévue le 24 septembre 2020 à 10h10, depuis le col de Couraduque.

VautourMan Duathlons est organisée par l'association Triathlon Organisation Pyrénées Passion.

Toutes les informations relatives à la course sont disponibles sur le site www.vautourman.com

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir lu le règlement et les informations disponibles sur le site.

En s'inscrivant, le participant comprend que le VautourMan duathlon L ou M est une épreuve d'endurance, et qu'un entraînement adéquat est nécessaire.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, du 20 novembre 2021 au 20 septembre 2022

	L individuel	L relais	M individuel	M relais
Ouverture des inscriptions	20 novembre 2021		20 novembre 2021	
Jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021	59 €	69 €	35 €	39 €
A partir du 2 décembre 2021	79 €	89 €	45 €	54 €
nombre de dossards limité à	120	20	100	20
Fin des inscriptions	20 septembre		20 septembre	
Assurance annulation	10 €	10 €	6 €	6 €
Echange de dossards	+5 € jusqu'au 15 septembre, impossible après			
Changement de coéquipier		+5 € jusqu'au 15 septembre, impossible après		+5 € jusqu'au 15 septembre, impossible après
Supplément non licencié FFTRI	10 €	+2€ par équipier non licencié FFTRI	5 €	+2€ par équipier non licencié FFTRI
Navette pour vélos du Soulor à Couradueque après la course	10 €	10 €	N/A	N/A

Restrictions d'âge

course	Age du participant
M individuel	Junior et plus âgé (né en 2004 ou avant)
L individuel	Junior et plus âgé (né en 2004 ou avant)
M relais : course à pied	Minime et plus âgé (né en 2008 ou avant)
M relais : vélo	Cadet et plus âgé (né en 2006 ou avant)
L relais : course à pied	Cadet et plus âgé (né en 2006 ou avant)
L relais : vélo	Junior et plus âgé (né en 2004 ou avant)

Restrictions supplémentaires pour les jeunes relayeurs :

Sur le M en relais, un minime ne peut effectuer qu'un seul des 3 relais.

Sur le M en relais, un cadet peut effectuer les 2 courses à pieds, mais ne peut pas faire 1 course à pied+le vélo.

Sur le L en relais, un cadet ne peut effectuer qu'une seule des 2 courses à pied (et ne peut pas faire le vélo)

A partir de junior, les relayeurs peuvent effectuer 2 des 3 relais, quelque soit la course, selon leur choix.

Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale

Assurance annulation

L'assurance annulation comporte 2 volets:

- 1er volet : assurance en cas de désistement du participant
 - Avec l'assurance annulation, remboursement à 100% des frais d'inscription jusqu'au 1er septembre (le coût de l'assurance elle-même ne sera pas remboursée)
 - A partir du 2 septembre, aucun remboursement ne sera possible, même avec l'assurance annulation
 - Sans l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera possible.
- 2ème volet: assurance en cas d'annulation d'épreuve à cause de la météo
 - avec assurance annulation : remboursement à 100% des frais d'inscription (y compris le cout de l'assurance) ou transfert de l'inscription à l'année prochaine.

- sans assurance annulation : remboursement à 75% des frais d'inscription ou report de l'inscription à l'année prochaine.

Il est rappelé qu'en cas d'annulation pour cause de COVID-19, le remboursement intégral est proposé à tous les participants, ou le transfert de votre inscription sur une prochaine édition

Certificat médical/licence

Les participants devront fournir un document attestant de leur capacité à faire du sport en compétition. Les documents acceptés sont :

Licence de triathlon FFTRI avec mention en compétition

Licence d'une fédération étrangère de triathlon, partenaire de la FFTRI

Licence d'un autre sport avec mention « en compétition ». Le sport concerné devra comporter une partie d'endurance (course à pied, vélo, natation, sport d'équipe, etc...)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition

Tout sport avec une composante d'endurance sera accepté

Non-licenciés FFTRI

Les participants non licenciés FFTRI ou non licenciés d'une fédération étrangère partenaire de la FFTRI devront s'acquitter d'un supplément de 5 euros sur le M individuel, 10 euros sur le L individuel, 5 euros par équipe (M ou L) si au moins un des membres de l'équipe n'est pas licencié

Engagements du participant

Le participant s'engage à respecter les consignes des membres de l'organisation et des bénévoles.

Le participant s'engage à respecter tous les bénévoles et les autres participants. Aucun abus verbal ne sera toléré.

Propreté

La course se déroule dans un cadre naturel privilégié. Il est important que le passage de la course ne dégrade pas ce cadre et cet environnement. A ce titre, il est strictement interdit de jeter tout déchet ou matériel en dehors des zones de propreté. Cela inclut en particulier les bidons et emballage, mais ne se limite pas à ces derniers. Une zone de propreté sera disponible et clairement indiqué à chaque ravitaillement. Les parcs à vélo seront également considérés comme zone de propreté. Tout contrevenant à cette règle sera disqualifié. Tout bénévole sera habilité à noter les dossards des contrevenants et les indiquer au commissaire de course qui pourra prendre la décision de les disqualifier.

Il sera toléré de se débarrasser d'équipements en dehors des zones de propreté, si ces derniers sont ramassés immédiatement par une personne proche du participant. En revanche, il n'est pas permis à des proches de donner aux participants des équipements.

Arrêt sur décision médicale

Le commissaire de course pourra décider, sur avis du médecin ou de l'organisation de secouristes, de retirer un participant de la course, s'il juge qu'il ne peut pas continuer la course sans risque pour sa santé.

Assurance

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pendant l'évènement. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages au matériel qui pourraient subvenir pendant la course. Néanmoins, pendant le transport de matériel, si celui-ci est confié à l'organisation (vélo, chaussures), le matériel sera assuré.

L'épreuve n'étant pas affilié à la FFTRI, l'assurance de la licence FFTRI n'est pas valide pendant l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenu responsable en cas d'accident d'un participant.

Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve. Il cède à l'organisation et ses partenaires l'utilisation faite de son image pendant l'épreuve.

Dans les parcs à vélos

Dans le parc à vélo T1, le participant ne pourra prendre son vélo qu'une fois son casque sur la tête, jugulaire attachée. Tout déplacement dans le parc à vélo se fera vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le participant montera sur son vélo après être sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Dans le parc à vélo T2, le participant descendra du vélo à l'endroit indiqué par les bénévoles, avant l'entrée dans le parc. Il se déplacera jusqu'à son emplacement, vélo à la main, et ne défera sa jugulaire et enlèvera son casque qu'une fois arrivé à son emplacement.

Course à pied

Le dossard est porté devant. Merci ne de pas couper ou plier votre dossard, nos partenaires doivent être visibles !

Accompagnement à vélo par un tiers et ravitaillement perso interdit

Vélo

Port du casque à coque dure obligatoire.

Le dossard est porté derrière. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied et vélo.

La route sera ouverte à la circulation. Les participants doivent respecter le code de la route, et en particulier rouler à droite de la chaussée. Les participants seront bien sur prioritaires à toutes les intersections. Attention dans la descente du col des Bordères, des voitures peuvent arriver en face, et la route peut être glissante.

Accompagnement, assistance, ravitaillements personnels interdits

Drafting interdit : Il est interdit de rouler dans la roue d'un autre concurrent ou en peloton, en groupe. Une distance de 10m entre 2 vélos est requise. Sur les montées pentues, un espacement plus serré entre les vélos sera toléré, si le concurrent n'essaye manifestement pas d'en tirer avantage. Il sera toléré de rouler côte à côte, si cela ne gêne pas la circulation ou les autres concurrents. Merci d'être attentifs.